REVUE DE PRESSE

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Du 04 au 09 novembre 2020

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

1. COI et ses projets

1.1 Agriculture : Entretien de Veronique CM COI.....2
- La PRéRAD-OI au féminin : entretien avec Véronique Espitalier-Noël, Chargée de mission à la COI

1.2 Pêche.....6
- Commission de l'océan Indien : la pêche aux thons en question

1.3 Sécurité maritime.....8
- Report of the Secretary-General on the situation with respect to piracy and armed robbery at sea off the coast of Somalia (S/2020/1072)

2. Centres d'Intérêts

2.1 Pêche.....10
- (Info) OCEAN INDIEN – Une réaction immédiate devra être prise pour sauver les thons à nageoires jaunes de l'océan Indien à cause de la surpêche
- Pêche thonière : la technologie au service de la gestion

2.2 Agriculture.....12
- Agriculture : le développement de la production bio s'accélère

2.3 Environnement marin.....13
- Study to examine Seychelles' seagrass meadows, a powerful carbon sink

2.4 Energies renouvelables15
- Transition Energétique la rétribution de la Bagasse freine les porteurs du projet

La PRéRAD-OI au féminin : entretien avec Véronique Espitalier-Noël, Chargée de mission à la COI

« Relever ensemble les défis posés à l'agriculture de l'Indianocéanie»

Cette semaine, nous échangeons avec Véronique Espitalier-Noël, Chargée de mission au sein de la Commission de l'océan Indien (COI) qui nous présente cette institution intergouvernementale, son rôle, les défis qu'elle tente de relever…

Un engagement quotidien au service de l'intérêt général …

Après des études générales concernant des thématiques larges (*droit, économie, sciences politiques et management*), Véronique a occupé des fonctions variées, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, toujours au service de l'intérêt général. Elle est aujourd'hui chargée de mission à la Commission de l'océan Indien (COI), responsable des dossiers sécurité alimentaire, pêches durables, recherche et universités, et culture.

« La fonction que j'occupe, aujourd'hui, est transversale, au service de nos îles, avec l'envie et le plaisir de participer au développement de l'Indianocéanie. »

La COI, seule organisation régionale exclusivement insulaire…

La COI est une organisation intergouvernementale de coopération. Elle regroupe l'Union des Comores, La Réunion au titre de la France, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Créée il y a plus de 35 ans, elle élabore et met en œuvre des projets de coopération dans des domaines variés. Elle a ainsi conduit plus de 50 projets dans plus d'une dizaine de secteurs d'activités, allant des pêches à l'environnement, du climat à la sécurité maritime, de la santé à la culture. Cette organisation d'utilité publique permet de trouver des solutions, de porter des actions et d'agir dans des domaines où, individuellement, chaque île ne pourrait enregistrer autant de résultats significatifs.

« C'est toute la valeur ajoutée de la coopération régionale, faite de solidarité, d'entraide, de mutualisation des ressources, de partage de connaissances et de bonnes pratiques ! »

Aujourd'hui, la COI met en œuvre une douzaine de projets soutenus par des partenaires du développement comme l'Union Européenne, l'Agence française de développement, la Banque mondiale… La COI a largement gagné en attractivité ; elle est reconnue aujourd'hui pour son expertise dans des

domaines spécifiques comme l'épidémio-surveillance, la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers ou encore la sécurité maritime, expliquant, notamment, l'intérêt marqué de nombreux Etats et organisations devenus membres observateurs (*Chine, Inde, Japon, ONU, UE, OIF, Ordre de Malte*).

Un plaidoyer en faveur des femmes de l'Indianocéanie…

La COI croit depuis toujours dans la capacité des femmes de l'Indianocéanie à jouer un rôle de premier plan pour le développement durable. Les questions de genre et de la promotion de la femme sont transversales. Ainsi, ces questions irriguent l'ensemble des activités de la COI dans lesquelles un maximum de femmes sont mobilisées. Tout particulièrement, la COI est très attentive à l'implication des femmes dans le cadre des actions en cours et à venir sur la sécurité alimentaire.



Ce positionnement est marqué. Les raisons en sont simples. Les femmes sont très sensibles aux enjeux environnementaux, sociaux et humains ; très soucieuses de l'avenir, de celui de leur famille et de leur communauté. Plus qu'un relais, elles sont des promotrices du développement durable à travers une agriculture raisonnée. La COI mise notamment beaucoup sur le potentiel agricole malgache pour la sécurité alimentaire régionale parce que le réservoir de terres et de main d'œuvre de l'Indianocéanie est à Madagascar avec 95% des terres arables et 99% de la population régionale. La main d'œuvre agricole productive y est majoritairement féminine, plus de la moitié de la main d'œuvre agricole du pays sont des femmes et 80% des femmes actives de Madagascar travaillent dans l'agriculture. Le développement d'une agriculture durable, productive, diversifiée et de qualité, ne peut pas être pensé sans s'assurer de la pleine participation des femmes.
Cependant, la contribution des femmes à la sécurité alimentaire mondiale ne reçoit que depuis peu l'attention qu'elle mérite. De nombreuses études, notamment de la FAO, ont montré que les femmes plus que les hommes ont des difficultés à accéder au crédit, et à la terre, aux intrants, aux semences de qualité, aux technologies. Ces difficultés nourrissent des inégalités sociales, économiques et politiques. Ces obstacles structurels nous privent de la contribution significative des femmes et de leur force mobilisatrice pour relever le défi de sécurité et de souveraineté alimentaires. Pourtant, selon la FAO, si on garantissait aux femmes le même accès que les hommes aux

ressources nécessaires, la productivité de leurs exploitations augmenterait de 20% à 30%.

« Imaginez cela un instant à Madagascar où 46% des petites exploitations sont dirigées par des femmes ! »

Le défi de tous les Etats membres de la COI, est d'assurer une juste place aux femmes dans la transition vers une agriculture responsable, productive, diversifiée ainsi que d'autres secteurs économiques…

Trois défis majeurs posés à l'agriculture de demain…

Le premier des défis est de réduire drastiquement la dépendance alimentaire de nos îles. Elles importent à grands frais la plupart des denrées agroalimentaires, dont certaines de base comme le riz, les grains secs, le maïs… Pourtant, il y a la possibilité de produire plus et mieux dans et pour la région. Les capacités d'investissement du privé existent aussi.

« C'est tout un système qu'il faut améliorer ; il y est question de production, de commercialisation, de normes, de structuration de filières, de moyens de transport…»



Un autre grand défi est la lutte contre les effets du changement climatique sur l'agriculture. Nos modèles agricoles subissent le stress des aléas climatiques au-delà des risques de catastrophes naturelles ; Il est question ici de résilience de l'agriculture, d'agriculture responsable, d'agroécologie. Enfin, le dernier défi majeur est certainement celui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en donnant à chacune et chacun la nourriture nécessaire non seulement en quantité mais aussi en qualité. Une alimentation saine et diversifiée doit être promue, un changement de nos habitudes alimentaires encouragé. On touche ici à des questions de santé publique, du champ à l'assiette.

« Le futur de l'agriculture est nécessairement plus durable, responsable, raisonné. On observe un retour à la terre, une tendance aux circuits courts, une nouvelle frugalité aussi, qui se sont imposés avec la pandémie de la Covid-19. L'avenir de l'agriculture, de mon point de vue, est à penser autant à la campagne que dans nos villes, tant dans les champs que dans les arrière-cours, les toits, les balcons… »

La coopération régionale, une affaire de femmes et d'hommes au service du bien commun…

Au quotidien, la COI s'efforce de faire valoir les besoins spécifiques de nos îles et de relever avec ses partenaires les défis communs d'aujourd'hui et de demain. Les projets qu'elle porte participe au développement économique, social et environnemental de nos îles. Elle soutient la mise en œuvre de politiques publiques régionales qui permettent de faire avancer un « *agenda durable* ».

> « La coopération régionale est une œuvre de solidarité, de volonté politique, d'entraide, d'actions sur le terrain… appuyée par une volonté politique forte et qui nécessite moyens financiers et humains. »

Parmi les grands projets portés par la COI sur ces sujets, le Programme régional de sécurité alimentaire et de nutrition (PRESAN) soutenu par la FAO et le FIDA offre un cadre global pour une action concertée en faveur de l'agriculture et de la nutrition. Un diagnostic de quelques filières agricoles présentant une valeur ajoutée pour la région a permis d'identifier les freins à leur structuration et à leur développement. Parallèlement, le programme FOOD-SEC financé par l'Europe au titre du 11ème FED, prévoit le renforcement de capacités des acteurs du secteur agricole, de l'agriculteur-paysan en passant par des services techniques investis dans les statistiques agricoles, la sécurité sanitaire…
Enfin, la COI participe activement à la PRéRAD-OI, outil au service du développement de nos îles. Cette plateforme d'intérêt est reconnue comme étant un point nodal pour l'échange, la formation, la recherche… un pont entre la science et le terrain, qui lie nos institutions sur des sujets agricoles d'intérêt commun !



Commission de l'océan Indien : la pêche aux thons en question



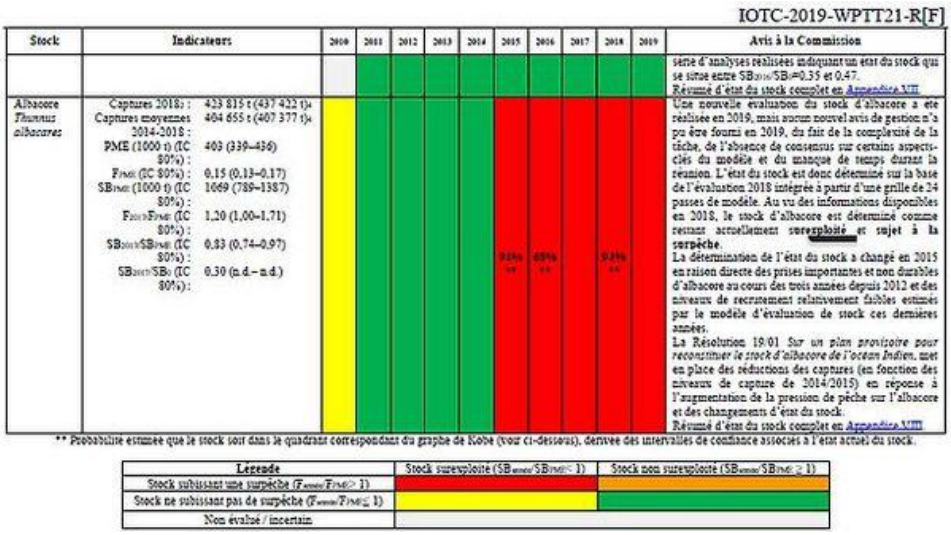
Lundi a débuté la 24e session de la commission de l'océan Indien concernant la pêche aux thons albacore, germon, big-eye et listao (bonite à dos rayé). Ces espèces sont surpêchées et, au moins, deux sont menacées d'extinction à court terme. Il va être question de quotas.

Fabrice Floch

Toute la semaine, les états membres de la Commission de l'océan Indien discutent des mesures urgentes à prendre pour préserver la pêche du thon dans notre région. Avec la mise en service des thoniers senneurs, la multiplication des palangriers en provenance d'Indonésie et de leurs bateaux usines, plus ou moins déclarés, la ressource halieutique est en danger.

Les études des organismes, officiels, spécialisés dans la protection des océans démontrent toutes que la pression de pêche doit être régulée sous peine de voir des espèces disparaître. L'albacore et le big eye sont les plus menacés, mais il est urgent de se préoccuper de l'avenir la bonite listao (appelée improprement thon) et du germon (thon blanc).

L'avenir du thon albacore est dans le rouge depuis 5 ans



Stock	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Avis à la Commission
												série d'analyses réalisées indiquant un état du stock qui se situe entre SB_{2016}/SB_{RP}=0.35 et 0.47. Résumé d'état du stock complet en Appendice VIII
Albacore *Thunnus albacares*	Captures 2018 : 423 815 t (437 422 t)a Captures moyennes 2014-2018 : 464 655 t (467 377 t)a PME (1000 t) (IC 80%) : 403 (339–436) F_{PME} (IC 80%) : 0.15 (0.13–0.17) SB_{PME} (1000 t) (IC 80%) : 1069 (789–1387) F_{2018}/F_{PME} (IC 80%) : 1.20 (1.00–1.71) SB_{2018}/SB_{PME} (IC 80%) : 0.83 (0.74–0.97) SB_{2017}/SB_0 (IC 80%) : 0.30 (n.d.–n.d.)						93%**	69%**		93%**		Une nouvelle évaluation du stock d'albacore a été réalisée en 2019, mais aucun nouvel avis de gestion n'a pu être fourni en 2019, du fait de la complexité de la tâche, de l'absence de consensus sur certains aspects-clés du modèle et du manque de temps durant la réunion. L'état du stock est donc déterminé sur la base de l'évaluation 2018 intégrée à partir d'une grille de 24 passes de modèle. Au vu des informations disponibles en 2018, le stock d'albacore est déterminé comme restant actuellement **surexploité** et **sujet à la surpêche**. La détermination de l'état du stock a changé en 2015 en raison directe des prises importantes et non durables d'albacore au cours des trois années depuis 2012 et des niveaux de recrutement relativement faibles estimés par le modèle d'évaluation de stock ces dernières années. La Résolution 19/01 *Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien*, met en place des réductions des captures (en fonction des niveaux de capture de 2014/2015) en réponse à l'augmentation de la pression de pêche sur l'albacore et des changements d'état du stock. Résumé d'état du stock complet en Appendice VIII

** Probabilité estimée que le stock soit dans le quadrant correspondant du graphe de Kobe (voir ci-dessous), dérivée des intervalles de confiance associés à l'état actuel du stock.

Légende	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{PME}$< 1)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{PME}$≥ 1)
Stock subissant une surpêche ($F_{année}/F_{PME}$> 1)		
Stock ne subissant pas de surpêche ($F_{année}/F_{PME}$≤ 1)		
Non évalué / incertain		

Les premiers lanceurs d'alerte, sur ce sujet sensible, furent les importateurs et revendeurs britanniques qui travaillent avec les supermarchés européens. Dès 2015, ils demandaient à la COI de mettre en place des quotas pour préserver la ressource. Cette demande restant sans effet, ils ont réduit leurs commandes de 40% deux ans plus tard.

Aujourd'hui, Le Mauricien note les inquiétudes du gouvernement mauricien avec l'ouverture de cette téléconférence (Covid-19 oblige). Le site d'information évoque le danger pour l'emploi sur le "seafood hub". Il est question de 4 000 disparitions de postes si des restrictions drastiques sont adoptées.

Pourtant, au regard des dernières études, il semble difficile d'envisager une demie mesure. **Suite de l'article**

Report of the Secretary-General on the situation with respect to piracy and armed robbery at sea off the coast of Somalia (S/2020/1072)

I. Introduction

1. The present report is submitted pursuant to paragraph 29 of Security Council resolution 2500 (2019), in which the Council requested me to report within 11 months on the implementation of the resolution and on the situation with respect to piracy and armed robbery at sea off the coast of Somalia.

2. The report covers the period from 1 November 2019 to 31 October 2020 and highlights major developments since my previous report (S/2019/867). It is based on information provided by the United Nations system, including the United Nations Assistance Mission in Somalia (UNSOM), the International Maritime Organization (IMO), the United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC) and the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), as well as Member States and regional organizations, including the Intergovernmental Authority on Development (IGAD), the European Union Capacity-Building Mission in Somalia, the European Union Naval Force (EU NAVFOR), the Indian Ocean Commission and the North Atlantic Treaty Organization (NATO).

II. Main developments, trends and considerations regarding piracy off the coast of Somalia

3. Efforts of the international community to combat piracy were impacted by the coronavirus disease (COVID-19) pandemic. International coordination meetings, such as the annual plenary session of the Contact Group on Piracy off the Coast of Somalia, were postponed. The global demand for goods significantly decreased, which further reduced the volumes of cargoes shipped across the western Indian Ocean. As supply chains were interrupted, tanker traffic increased owing to increased demand for storage capacity.
4. Nevertheless, concerted efforts to combat piracy off the coast of Somalia continued, thanks to the Federal Government of Somalia and the international community, including the Contact Group; individual Member States (see annex I); and international naval forces, such as EU NAVFOR Somalia Operation Atalanta and the Combined Maritime Forces.
5. For the first time, there were no incidents of piracy off the coast of Somalia during the reporting period (see annex II). However, suspicious approaches towards merchant vessels in the region were observed by some partners, indicating that the progress made on combating piracy off the coast of Somalia remains fragile and reversible.

6. In their industry releasable threat assessment of 1 September 2020, the Combined Maritime Forces and EU NAVFOR Somalia concluded that piracy off the coast of Somalia continues to be largely suppressed owing to the combined efforts of naval forces and the continued implementation of Best Management Practices. They also indicated that there is a low risk of piracy attacks as pirate action groups have diversified their activities, although they retain the capability to launch attacks.

(Info) OCEAN INDIEN – Une réaction immédiate devra être prise pour sauver les thons à nageoires jaunes de l'océan Indien à cause de la surpêche



Selon de nouvelles données de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), la surpêche de l'albacore dans cette région se poursuit, malgré le fait que l'espèce soit classée comme surpêchée depuis 2015, et qu'elle fasse l'objet d'un plan de reconstitution depuis 2016. Bien que les prises d'albacore de l'année dernière aient diminué par rapport à 2018, elles s'élevaient encore à plus de 100 000 tonnes, soit environ 25 % de plus que ce qui est nécessaire, selon les scientifiques, pour avoir ne serait-ce que 50 % de chances de reconstituer la population d'ici 2027.

Pêche thonière: la technologie au service de la gestion



Les captures de thon ont presque doublé depuis les années 1980, avec la plus forte augmentation pour le Listao (Katsuwonus pelamis), l'espèce de thon la plus utilisée pour le marché des conserves. Entre 2018 et 2020, la pêche des thons Listao dans l'océan Indien a dépassé de 30% la limite autorisée pour cette période.

Ces informations ont pu être réunies grâce à des suivis effectués par les Etats concernés à travers des outils technologiques de dernière génération. Sans des mesures strictes, il est fort probable que le thon Listao aille rejoindre la catégorie des espèces «surpêchées» dans l'océan Indien comme l'Albacore (Thunnus albacares). Et avoir des données à jour sur l'état des stocks de poissons exploités est essentiel pour optimiser la réglementation des pêcheries et la gestion durable de nos ressources marines.

WWF a doté l'Unité statistique thonière d'Antsiranana (USTA) de 19 tablettes pour la collecte de données des captures de la pêche au thon sur le territoire national. Cette unité rattachée au ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (Maep) assure la collecte des données de la pêche industrielle, artisanale, de la petite pêche des thons pour établir des statistiques.

56 enquêteurs à travers Madagascar ont déjà été formés à l'utilisation de cette technologie. Une autre formation est prévue plus tard cette année avec le soutien du WWF. Collectant les données de pêche sur terrain en moyenne trois fois par semaine, ces enquêteurs vont enrichir la base de données du ministère.

Arh.

Agriculture: le développement de la production bio s'accélère



La filière biologique malagasy a enregistré un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros en 2020, d'après le bilan du Symabio. Le label bio malagasy tend à se développer sur le marché régional et international.

Le marché du bio à Madagascar connaît d'important essor ces dix dernières années, bien qu'il reste encore timide par rapport à la forte croissance de la filière au niveau mondial. Le Syndicat malagasy de l'agriculture biologique (Symabio) a dressé un bilan fort encourageant dans ce secteur lors d'une assemblée générale organisée le 7 novembre.

En 2009, la filière biologique à Madagascar concerne 14.000 ha de surfaces plantées, 72.498 ha de cueillette sauvage, 4.600 producteurs, 70 entités certifiées biologiques et 22 millions d'euros de chiffre d'affaires. Cette année, la surface cultivée de produits biologique atteint 80.000 ha au niveau national, la cueillette sauvage s'étend sur 13.750 ha de terre. 70.000 producteurs travaillent dans ce secteur, 340 entités sont aujourd'hui certifiées biologiques et le chiffre d'affaires de la filière biologique s'élève à 120 millions d'euros.

La Grande île est surtout connue pour la production d'huile essentielle, de crevette, de cacao, d'huile de palme et d'épices (cannelle, girofle, poivre) dans ce domaine. Les pays d'Europe sont les principaux preneurs des produits bios malagasy. Toutefois, l'offre est encore loin de satisfaire la demande en constante progression, essentiellement sur le plan international. Madagascar se trouve aujourd'hui au 18e rang mondial des producteurs biologiques, et au 64e rang en termes de superficies réservées à la culture biologique. Et la part de marché du pays est encore inférieure à 0,1%.

Une stratégie nationale de développement sur les rails

L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de l'agriculture biologique (Snabio) est actuellement sur les rails. Six mois après l'adoption de la loi sur l'agriculture biologique au niveau du parlement, l'Etat, à travers le ministère de l'Agriculture, poursuit la promotion de cette filière en pleine croissance sur le marché mondial ces dernières années.

Les consultations des opérateurs dans l'agriculture biologique s'enchaînent au niveau des régions. Après un atelier organisé dans la région Vakinankaratra en octobre, une autre rencontre à Atsinanana a réuni les autorités locales et les membres du secteur privé la semaine dernière.

Ce plan est exécuté en collaboration avec le projet de croissance agricole et sécurisation foncière (Casef) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). Des premiers travaux d'élaboration de la Snabio ont été déjà menés par le Cirad à Madagascar.

Riana R.

Study to examine Seychelles' seagrass meadows, a powerful carbon sink

| By: **Daniel Laurence Edited by: Betymie Bonnelame**



Seagrass is one of three blue carbon ecosystems, alongside mangroves and saltmarshes. (Mathew Morgan)

(Seychelles News Agency) - A scientist from **Oxford University** is expected to start a mapping exercise in Seychelles next year in areas containing seagrass meadows as part of a project to collect data on their carbon uptake capacity.

The local consultant for the project, Jeanne Mortimer, told SNA that the "scientist will reach Seychelles in February and will first provide training on how to map areas to those that will be involved in the project."

The mapping exercise will demarcate areas around the most populated island of Mahe, Praslin and La Digue containing seagrass meadows. It will later cover other islands including Desroches, Amirantes, Cosmoledo, Astove, Alphonse and Farquhar.

The project costs around $1 million and is being spearheaded by the **Seychelles Conservation and Climate Adaptation Trust** (SeyCCAT).

Seagrass is one of three blue carbon ecosystems, alongside mangroves and saltmarshes. With the ability to capture carbon dioxide up to 50 percent faster than the earth's green carbon ecosystems such as trees, it is one of the earth's most efficient carbon sinks and is a much-needed weapon against climate change.

Mortimer, who has a great passion for the livelihood of sea turtles, said that seagrass meadows play an important role in our ecosystem as it also acts as a food source for sea turtles.

Annike Faure, a representative from SeyCCAT's coastal wetlands and climate change project, said: "The project's aim is to collect data of the carbon sequestration capacity for seagrass in the Seychelles."

Faure said that "under the **Paris Climate Agreement**, Seychelles has to report a 'Nationally Determined Contribution' regarding carbon emissions every five years. It was only in 2013 that a way of measuring it was developed. Before that, we could not claim it as a nature-based solution and include it in our report."

As well as storing carbon, seagrass is known to protect shores from erosion and maintain ocean water quality. Another equally important benefit of seagrass is that it acts as a nursery habitat for many commercially important species such as rabbitfish.

The principal fisheries scientist of the Seychelles Fishing Authority (SFA), Ameer Ebrahim, said that "rabbitfish have a huge impact on the resilience of the coral reef. This is because rabbitfish have the ability to feed on macroalgae which may smother coral reefs if allowed to flourish."

Ebrahim added that scientist hoped that by quantifying blue carbon "this will give the country a new opportunity for environmental funding at a global level, whilst upholding the Seychelles position as an ocean pioneer, and drawing attention to the potential of seagrass worldwide."

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
LA RÉTRIBUTION DE LA BAGASSE FREINE LES PORTEURS DE PROJETS

MAURICE DOIT ACCÉLÉRER SA TRANSITION VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES D'ICI À 2030. MAIS, AUPARAVANT, IL Y A DES INCOHÉRENCES QU'IL FAUT CORRIGER COMME LA NÉCESSITÉ D'AVOIR UN MEILLEUR PRIX SUR LA BAGASSE.



MICKAËL APAYA (HEAD OF SUSTAINABILITY & INCLUSIVE GROWTH COMMISSION À BUSINESS MAURITIUS)



ENVIRON Rs 2,50 à Rs 3,50 le kilowatt/heure d'électricité générée à partir de la combustion de la bagasse. Et autour de Rs 4,50 pour le kilowatt/heure d'énergie électrique produite en utilisant de nouvelles sources de biomasse comme la paille de canne et, potentiellement, dans un proche avenir le bois d'eucalyptus. Ces propositions de Nodalis, consultant recruté par l'Agence française de développement (AFD) pour le compte du ministère de l'Énergie, s'apparentent à une meilleure rémunération pour la biomasse. Un point déterminant pour que les porteurs privés de projets de bioélectricité puissent s'engager sereinement et de manière structurée dans des plans d'investissement, rappelle Mickaël Apaya, Head of Sustainability & Inclusive Growth Commission à Business Mauritius. La sécurité énergétique du pays en dépend.

Coproduit de la production sucrière, la bagasse est utilisée pendant six mois de l'année pour alimenter le réseau électrique national. Principal intrant vert et source de biomasse des centrales thermiques mixtes du pays, la bagasse représente à ce jour 90 % des sources d'énergies renouvelables utilisées pour la génération d'électricité. Or, à l'échelle nationale, l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable ne compte que pour environ 20 % du mix énergétique du pays.

«On est à 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2020. On doit faire un saut de 20 % additionnel d'ici à 10 ans, d'après la Renewable Energy Roadmap for Electricity Sector *du ministère de l'Énergie. Comment découpler l'intégration du renouvelable dans le mix énergétique s'il n'y a pas de visibilité sur la planification économique et la planification de l'investissement pour permettre aux porteurs de projets d'énergies renouvelables d'engager les investissements, et les usagers de s'aligner sur les exigences de transition énergétique ? Pour atteindre ce taux de 20 % supplémentaires, près de Rs 35 milliards à Rs 40 milliards sont nécessaires»*, fait valoir Mickaël Apaya.

VIABILITÉ DES PROJETS

Pour pouvoir investir dans l'augmentation de la capacité de production d'électricité 'propre' et un doublement de sa contribution dans le mix énergétique, encore faut-il que ce projet soit viable pour les promoteurs.

Le comble est que la bagasse est bien moins rémunérée que le charbon, rappelle Mickaël Apaya, alors que l'on ne peut pas produire plus d'électricité à partir du charbon, en premier lieu à cause des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, mais aussi parce que des institutions de financement investissent de moins en moins dans des projets de production énergétique à partir de sources d'énergies fossiles.

«Cette meilleure rémunération de la biomasse, à commencer par la bagasse, d'ailleurs déjà utilisée pendant six mois de l'année par les IPP (producteurs indépendants) pour la production d'électricité renouvelable du pays, est un point critique pour la sécurité énergétique du pays, et la réduction des émissions CO_2», ajoute Mickaël Apaya.

Actuellement, la seule rémunération de la bagasse est faite à travers le Bagasse Transfer Price (BTP) instauré en 1985 et calculé sur la base de Rs 100 par tonne de bagasse, soit 0,16 sou le kWh, indique Jacqueline Sauzier, secrétaire générale de la Chambre d'Agriculture. *«Ce qui représente une maigre pitance de Rs 65 à Rs 145 la tonne de sucre dépendant de la catégorie de planteurs. Cela représente environ Rs 60 millions sur une valeur globale de Rs 7 milliards pour l'industrie. Il est important de noter que l'usine, tout en étant celle qui produit cette bagasse, n'a à ce jour aucune rémunération sur ce produit»*, souligne-t-elle.

Alors que les contrats IPP arrivent à échéance, il semble urgent pour les porteurs de projets d'énergies renouvelables de savoir de quoi l'avenir serait fait pour l'envisager le plus sereinement possible. Et pourquoi pas plus d'énergie solaire ou éolienne dans le mix énergétique d'ici à 10 ans pour atteindre les 40 % d'énergies renouvelables ?

Joanna SEENAYEN